

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 2 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....15

Présents..... 13

Votants..... 15

Procurations..... 2

Date de la convocation : 26 05 2023

**PRÉSENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGÈIS Claude, VEIGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

**PROCURATIONS :** Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGÈIS Claude, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE :** Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 1**

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 2**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2023.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 3**

**CONVENTION PROSPORT - SURVEILLANT DE BAIGNADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour la commune, d'engager un surveillant de baignade diplômé B.N.S.S.A, pour la surveillance du plan d'eau de baignade de la Roque, pendant les mois de juillet et d'août ;

Il précise que le contrat de mise à disposition s'étend du 8 juillet 2023 au 31 août 2023 à hauteur de 24 heures par semaine.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention (contrat de mise à disposition) ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5**  
**DÉLIBÉRATION N° 4**

**MISE EN PLACE D'UN PLAFOND DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA PROTECTION  
SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SUR LE RISQUE SANTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la cotisation de contrats de mutuelle labellisés des agents titulaires de la collectivité à hauteur de 25 € par mois et par agent.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5**  
**DÉLIBÉRATION N° 5**

**DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), compatible avec le logiciel d'instruction (Oxalis).

Il est précisé que si une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme est transmise en dehors de ce guichet, sur une adresse mail générique de la commune, la demande ne sera pas recevable. Elle sera donc rejetée et non analysée.

Le guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune et permettra notamment à tout administré de **se renseigner** sur le règlement et le zonage d'un terrain, de **saisir** de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme et de **suivre** l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.

Les avantages de la dématérialisation, en plus de l'intérêt environnemental, sont notamment :

**Pour les usagers (ou pétitionnaires) :**

- ✓ Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment
- ✓ Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- ✓ La possibilité de suivre plus facilement leur dossier
- ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

**Pour la commune :**

- ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement
- ✓ Suppression de la saisie du CERFA dans le logiciel

Une information sur cette possibilité sera effectuée auprès de nos administrés par le biais du site internet de la commune [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) (supports de communication).

Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation de ce téléservice doivent être approuvées. Celles-ci prévoient les conditions relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers.

Le conseil municipal accepte la mise en place à compter du 2 juin 2023, d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune, approuve les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 6**

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIÉ PAR LE SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), POUR  
L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PÉRIODE 2024 / 2027.**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron – SIEDA propose aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties en deux domaines d'interventions distincts :

**1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune :**

Le premier domaine d'intervention consiste à effectuer l'entretien et l'exploitation des installations communales d'éclairage public afin de les maintenir dans un parfait état de fonctionnement sur la durée du contrat.

**2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations**

Les travaux d'investissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SIEDA sur la durée de la convention. Ces travaux d'investissement concernent notamment les opérations :

Rénovation et optimisation énergétique des installations existantes,  
De mise en sécurité et/ou mise en conformité des installations existantes,  
D'illuminations de sites, bâtiments publics ou monuments.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public et le renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations, autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement, donne mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies, et inscrit au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 7**

**OPÉRATION COLLECTIVE DE DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS PUBLICS  
SIEDA - PROGRAMME 2024**

Le SIEDA a conclu un marché public avec un prestataire de bureau d'études thermiques qui va réaliser une mission d'audits énergétiques sur tout ou une partie des patrimoines bâtis des collectivités. Il propose aux collectivités la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pluriannuel 2024-2025.

L'inscription au dispositif est conditionnée par l'engagement du candidat à :

- ✓ Désigner un agent administratif et/ou technique et/ou un Élu Référent qui sera l'interlocuteur privilégié du SIEDA pour le suivi d'exécution de la mission
- ✓ Mettre en place les moyens nécessaires
  - Moyens humains (collecte des données (factures, plans, etc.), analyse des usages au regard du planning d'occupation, visite des bâtiments...) – Pour l'accès aux données de consommation d'énergie, possibilité de donner un accès à un éventuel outil de suivi de consommation d'énergie (ex : DEEPKI, autre ...)
  - Moyens financiers (pour la mise en place du plan d'actions)
- ✓ S'impliquer fortement aux étapes-clés (lancement du projet, définition des priorités, élaboration d'une politique environnementale...).

L'opération sera financée par le SIEDA. La collectivité contribuera financièrement à la réalisation de l'audit énergétique à hauteur de 300 € / bâtiment.

La contribution financière de la collectivité est décrite dans l'article 4 – Mode de financement de l'opération de la présente convention.

Pour confirmer la participation de la collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics, il y a lieu, de répondre à l'appel à candidature et d'établir, entre le SIEDA et la collectivité une convention.

Les bâtiments choisis sont la salle d'animation et l'ancienne gendarmerie (HLM Le Périgoul).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les différents points évoqués ci-dessus.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 8**

**SUPPRESSION DE LIGNES D'EMPLOIS VACANTS  
FIGURANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil municipal de supprimer les lignes d'emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

À cet égard, compte tenu de la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois suite aux différents départs, il convient de supprimer les emplois vacants.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 17 mai 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la suppression de 24 lignes d'emplois vacants, de modifier en conséquence le tableau de emplois qui en compte désormais 16 lignes au 02/06/2023.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 5  
DÉLIBÉRATION N° 9**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'ACCUEIL ET DE L'APPARTEMENT ATTRIBUE  
AU GESTIONNAIRE DU SITE DU VILLAGE VACANCES DES FADARELLES**

Dans le cadre de l'installation du prestataire extérieur, chargé de l'exploitation du site du Village vacances des Fadarelles pour la saison 2023, qui loge sur les lieux pour accueillir la clientèle et assurer les fonctions d'entretien et de gardiennage, il convient d'aménager l'appartement ainsi que la salle d'accueil compte tenu de la vétusté des locaux.

Il est proposé le plan d'investissement et de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

	Montant éligible	Montant subvention
Département (80 %)	11 066 € HT	8 850 € HT
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>8 850 € HT</b>	
Commune autofinancement (20 %)	2 216 € HT	

Reste à charge  
de la commune

**2 216 € HT**

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce qu'une stagiaire qui a déjà travaillé à la mairie et qui a donné entière satisfaction sera employée au service administratif du 5 au 23 juin.
- Un stagiaire en gestion BTS A maîtrise de l'eau, renforcera l'équipe en place et participera notamment à l'exploration des réseaux et l'étude du réseau sur les Crozes Bas. Une gratification de 600 € a été décidée, conformément à la législation.
- Un agent contractuel a été recruté au service de la voirie du 19.06 au 15.09.23 pour la saison.
- Monsieur le Maire fait part d'un faire-part de remerciement de la famille Masson à l'occasion du décès de Roger Masson.
- Signature d'une convention avec le syndicat mixte Tarn-Amont pour le nettoyage des berges. Les riverains de la Doubie ont reçu également cette convention à signer.
- Monsieur le maire annonce l'acquisition de l'hôtel St-Jeantais par la commune le 31 mai dernier, il remercie l'équipe municipale, Jean-Michel Daumas et particulièrement Damien Quatrefages pour le travail accompli pour aboutir à cet achat. Un maître d'œuvre va être choisi par l'équipe municipale chargée du projet. Le directeur de l'école d'architecture de Montpellier va mettre à disposition des jeunes architectes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année. Une réunion publique est envisagée à la rentrée pour parler de l'aménagement du cœur de village. La démolition de l'hôtel est prévue au début de l'hiver.
- Pour rappel les inscriptions au centre aéré auront lieu le 3 juin en mairie, et le 10 juin distribution de composteurs à prix préférentiel de 15€.
- L'association A2D prévoit le fleurissement de la Grand rue, la mairie propose de fournir des bacs à fleurs.
- 2 bennes ont été demandées pour les déchets verts et les encombrants, elles seront installées à l'ancienne colonie au Bruel le 16 juin de 9h à 13h.
- Jean-Michel Daumas fait le point sur les travaux de voirie qui débiteront le 12 juin prochain. L'entreprise SA2P restaurera la rue du Pont-Vieux, la rue de l'Esplanade, la place du Bruel, la place de Fougayrolles et rebouchera tous les nids de poule. Un budget de 40 000 € a été alloué à l'opération. Le 20 juin, l'entreprise Sévigné referra l'entrée de Lavaur, et une partie de la route de Seingleys. Ces travaux devraient être terminés le 23 juin.
- Une inspection des réseaux est prévue rue de la Coutellerie, rue de la Planquette et rue de Vignolles avant de pouvoir refaire la voirie. Certains réseaux sont encore en unitaire (assainissement et eaux de pluie) ce qui provoque la saturation de la station d'épuration en cas d'orages. La séparation des eaux de pluie s'avère nécessaire.
- Acquisition en cours d'un terrain à Refregers pour la future station d'épuration du hameau.
- Travaux de réparation et d'entretien aux Crozes en attendant la rénovation de la voirie l'année prochaine.
- Réflexion sur une possibilité d'élargir les heures d'ouverture au public de la mairie dès septembre.

---

Fin de la séance : 21h55

Le Maire  
Claude VITAL



Le secrétaire de séance  
Jean-Luc DRIGOUT

